



Communication de l'AFSCA et de Vegaplan

L'AFSCA reconnaît l'équivalence entre le Standard Vegaplan et le Guide sectoriel pour les entrepreneurs de travaux agricoles & horticoles

Le 8 avril 2021 l'AFSCA a reconnu l'équivalence entre le Standard Vegaplan (version 2.1 dd 05.03.2021) et le Guide sectoriel G-033 pour les entrepreneurs de travaux agricoles et horticoles pour la production primaire végétale (version 3.1 dd 05.03.2021), les exigences de ce dernier étant intégralement reprises dans le Standard Vegaplan.

Il n'est donc pas nécessaire d'obtenir un certificat séparé pour le Guide sectoriel, opération faisant parfois l'objet d'un coût supplémentaire facturé par l'organisme de certification.

Concrètement, pour autant que toutes les activités d'entrepreneur de l'exploitation soient couvertes par le certificat du Standard Vegaplan, l'entrepreneur peut, avec ce certificat, bénéficier de la réduction de la fréquence d'inspection de l'AFSCA

Ceci s'applique pour autant qu'il n'y ait aucune autre activité ou que les autres activités aient été auditées comme favorables par un OCI sur la base d'un Guide sectoriel approuvé ou par l'AFSCA.

L'entrepreneur n'est en aucune mesure obligé d'opter pour le Standard Vegaplan s'il souhaite ne remplir que les exigences relatives au Guide sectoriel G-033.

La check-liste du Standard Vegaplan compile en un seul document les exigences des deux cahiers des charges.

Les tableaux de concordance entre les deux cahiers des charges sont accessibles librement sur le site web de Vegaplan, sous la rubrique Standard Vegaplan – Equivalence avec le Guide sectoriel G-033 (lien <https://www.vegaplan.be/fr/agriculteurs-entrepreneurs/standard/g-033>).

N'hésitez pas à prendre contact avec Vegaplan ou votre organisme de certification pour toute information complémentaire.